

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE SALLES
Séance du 31 MARS 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice 11
présents 10
votants 11

DATE DE LA CONVOCATION le 25/03/2008

AFFICHAGE du 03/04/2008

L'an deux mil huit et le lundi trente et un mars à vingt et une heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Robert Pinfort, Maire.

Présents : R. PINFORT, J. BONNET, A. GOUYARD, T. MARTIN-DOUYAT
C. MOYNAULT, E. WICHROFF, M. COLMERAUER, J-P LOUIS, J. LAKOTA, R. GUILLET
Absents : F. DUGAIT donne pouvoir à J. BONNET

Secrétaire de séance : Émilie WICHROFF

ELECTIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET DIVERSES COMMISSIONS

N°16 – SIEGA

Rattachement de la commune de St Germain de Salles au Bassin de Gannat

Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'assemblée plénière du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier.

Les statuts du syndicat mixte à la carte (avec compétences optionnelles) prévoient en son article 6-I-B) que les communes dont la population municipale est inférieure au seuil de 8000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à ; l'Assemblée plénière du SIEGA.

Cette assemblée plénière élit ensuite en son sein des délégués au Comité Syndical restreint du SIEGA, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par 8000 habitants ou tranche de 8000 habitants, représentés par un collège électoral de communes.

Les collèges électoraux regroupent les communes adhérentes dont la population municipale est inférieure au seuil de 8000 habitants.

Leurs périmètres sont calqués sur le périmètre des communautés de communes ou d'agglomération auxquelles les communes appartiennent.

Par délibération du 5 décembre 2005, le Comité syndical du SIEGA a arrêté ces périmètres et prévoit donc que la commune de Saint Germain de Salles, appartient au collège électoral du Bassin de Gannat.

Je vous propose de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'assemblée plénière du SIEGA.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité absolue des membres présents,

1. Approuve la délibération du 5 décembre 2005 du SIEGA portant rattachement de la commune de Saint Germain de Salles au collège électoral du Bassin de Gannat. Ce collège électoral deviendra ensuite Commission Consultative Locale pour la durée du mandat électoral.
2. Procède à l'élection de ses délégués, conformément aux articles L5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7 :

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Délégué titulaire	Christophe MOYNAULT	: élu par 11 voix
Délégué suppléant	Thierry MARTIN-DOUYAT	: élu par 11 voix

N°17 – SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Sioule et Bouble, chargé de l'alimentation en eau potable avec la compétence optionnelle de l'Assainissement Non Collectif.

Conformément à l'article L2121-23 et L2122-10 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil procède à l'élection à bulletins secrets de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité syndical :

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Délégués titulaires	Émilie WICHROFF	: élue par 11 voix
	Michèle COLMERAUER	: élue par 11 voix
Délégués suppléants	Thierry MARTIN-DOUYAT	: élu par 10 voix
	Jacques BONNET	: élu par 10 voix

Proclamés délégués, ils représenteront la commune de Saint Germain de Salles au SIVOM Sioule et Bouble.

Johan LAKOTA obtient 1 voix

Raymond GUILLET obtient 1 voix

N°18 - SICTOM Sud-Allier – Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Sud-Allier
Élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier.

Conformément à l'article L2121-23 et L2122-10 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil procède à l'élection à bulletins secrets de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité syndical :

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Délégués titulaires	Fabien DUGAIT	: élu par 11 voix
	Christophe MOYNAULT	: élu par 11 voix
Délégués suppléants	Émilie WICHROFF	: élue par 11 voix
	Michèle COLMERAUER	: élue par 11 voix

Proclamés délégués, ils représenteront la commune de Saint Germain de Salles au SICTOM Sud-Allier.

N°19 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT

Élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants

M. le Maire rappelle que la commune de Saint Germain de Salles a adhéré à la Communauté de Communes du Bassin de Gannat Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1999, autorisant la création de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat

Vu l'arrêté préfectoral N°321/2002 en date du 18/12/2002, autorisant l'adhésion de la commune de St Germain de Salles à la Communauté de Communes du Bassin de Gannat

Vu la délibération du conseil municipal du 9 novembre demandant son adhésion à la Communauté de Communes du Bassin de Gannat

Vu les statuts de l'établissement et notamment son article 2

Conformément à l'article L 5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité syndical

Sont candidats :

- Robert PINFORT
- Jacques BONNET
- Raymond GUILLET
- Jean-Pierre LOUIS
- Thierry MARTIN-DOUYAT

Après le vote à bulletins secrets, ont obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin :

Délégués titulaires	Robert PINFORT	: élu par 10 voix
	Jacques BONNET	: élu par 10 voix
Délégués suppléants	Jean-Pierre LOUIS	: élu par 10 voix
	Thierry MARTIN-DOUYAT	: élu par 10 voix

Proclamés délégués, ils représenteront la commune de Saint Germain de Salles à la COM. COM. Du Bassin de Gannat

Raymond GUILLET obtient 1 voix

N°20 – SIVU des BORDS DE SIOULE

Élection de quatre délégués titulaires et de deux délégués suppléants

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Bords de Sioule, chargé de la gestion de la salle intercommunale.

Vu l'arrêté préfectoral N°166 du 10 octobre 1997 créant le S.I.V.U. des Bords de Sioule

Vu l'article 5 des statuts du syndicat ;

Conformément à l'article L2121-23 et L2122-10 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil procède à l'élection à bulletins secrets de quatre délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité syndical :

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Délégués titulaires	Jacques BONNET	: élu par 10 voix
	Jean-Pierre LOUIS	: élu par 10 voix
	Robert PINFORT	: élu par 9 voix
	Christophe MOYNAULT	: élu par 8 voix
Délégués suppléants	Thierry MARTIN-DOUYAT	: élu par 11 voix
	Johan LAKOTA	: élu par 10 voix

Proclamés délégués, ils représenteront la commune au SIVU des Bords de Sioule.

Chantal LENOEL obtient 1 voix

N°21 – CENTRE SOCIAL DE BROUT-VERNET

Élection d'un délégué élu et d'un membre désigné par le Maire qui sera administrateur

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Centre Social de Broût-Vernet,

Les statuts de l'association prévoient la représentation des communes membres au sein du conseil d'administration par un membre élu :

Est déclarée élue après s'être déclaré candidate :

Déléguée	Émilie WICHROFF	: élue par 11 voix
----------	-----------------	--------------------

Mme Suzanne Cazals était membre administrateur jusqu'à ce jour.

N°22 – DEFENSE NATIONALE – Désignation d'un correspondant Défense

Le maintien des liens entre les forces armées et la Nation est une des priorités du Gouvernement et du Ministère de la Défense, et la suspension de la conscription impose que des liens privilégiés soient établis entre la société et sa défense.

Le Ministère de la Défense souhaite qu'un élu soit désigné en qualité de correspondant de la Défense ; il aura un rôle essentiellement informatif :

Est désigné : Thierry MARTIN-DOUYAT

N°23 – SECURITE ROUTIERE - Désignation d'un correspondant

Les services de sécurité routière dans un souci de lutter contre l'insécurité routière renforce son partenariat avec les collectivités territoriales, et souhaite un élu référent en la matière ; ce correspondant privilégié des services de l'État et autres acteurs locaux veillera à la prise en charge de la sécurité dans les différents champs de compétences de la collectivité et coordonnera les actions mises en œuvre par ses services.

Est désigné : Johan LAKOTA

N°24 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le décret N°2006-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret N°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration, notamment dans son article L 123-6, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer le nombre de membres composant ledit conseil, sachant qu'il peut être compris entre 9 et 17, le Président compris, il propose 9 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le nombre de membres sera de NEUF membres.

A ce titre, l'assemblée procède à l'élection à bulletin secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 4 délégués :

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Membres du conseil municipal	Jacques BONNET Jean-Pierre LOUIS Fabien DUGAIT Johan LAKOTA
Membres hors conseil municipal	Joëlle PICARD Isabelle LEOPOLD Pierrette LUGA Suzanne CAZALS

N°25 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est un organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence simplifiée. Elle n'intervient pas dans les marchés négociés.

Vu le Code des Marchés Publics – Titre III – Article 21 à 23

Le conseil municipal procède à l'élection de la Commission d'appel d'offres, qui se compose du Maire ou de son représentant, en qualité de Président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein.

Des suppléants sont élus en nombre égal à celui des titulaires.

En outre la commission comprend des membres à voix consultative :

- le receveur municipal
- 1 représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- 1 représentant du service technique compétant pour suivre ou assurer l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose un concours d'un tel service
- Le cas échéant, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

Les membres du conseil municipal procèdent à l'élection des membres de cette commission, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste.

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Membres titulaires	Alain GOUYARD Jean-Pierre LOUIS Raymond GUILLET	Membres suppléants	Thierry MARTIN-DOUYAT Émilie WICHROFF Jacques BONNET
--------------------	---	--------------------	--

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1650 – paragraphe 3

M. le Maire consulte le conseil municipal pour proposer au Directeur des Services Fiscaux de l'Allier, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, liste double parmi les contribuables représentatifs des diverses impositions communales :

Sont candidats et désignés :

1. Titulaires	Raymond GUILLET	Suppléants	
2.	Michèle COLMERAUER	Jean-Pierre LOUIS	
3.	Alain GOUYARD, agriculteur		Roger BUFFERNE, agriculteur
4.	Jacques BONNET, architecte salarié		Fabien DUGAIT
5.		Jean-Claude MELON

ORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des finances

Conseillers : Jacques BONNET
Fabien DUGAIT
Christophe MOYNAULT
Raymond GUILLET

Hors conseil : Christiane MÉLON
Jean-Pierre THIVAT
Jean-Claude LUGA

Commission voirie-assainissement et foncière

Conseillers : Alain GOUYARD
Emilie WICHROFF
Christophe MOYNAULT
Johan LAKOTA

Hors conseil : Roger POTONNIER
Roger BUFFERNE
Raymond COURTINAT
Jean MIGAT

Ainsi que :

André DUPRÉ
Marcel SANCELME
Nicolas BONNEFOUS
Chantal LENOEL

Richard BRENAUDIÈRE
Robert BUFFERNE
Jean-Pierre THIVAT
Paul DUPUIS

Commission des bâtiments et du matériel

Conseillers : Jacques BONNET
Fabien DUGAIT
Christophe MOYNAULT
Raymond GUILLET

Hors conseil : Jean-François MARTINS
Jean-François DEVAUX
Claude DUBOURGET
Jean-Claude MÉLON

Commission du personnel

Conseillers : Alain GOUYARD
Jean-Pierre LOUIS

Commission jeunesse et sports

Conseillers : Émilie WICHROFF
Johan LAKOTA
Thierry MARTIN-DOUYAT
Christophe MOYNAULT

Hors conseil : Nicolas FERNANDEZ
Martine BRETON
Béatrice MOYNAULT

Commission des affaires scolaires et du RPI

Conseillers : Robert PINFORT
Jacques BONNET
Michèle COLMERAUER
Émilie WICHROFF

Hors conseil : Mallory DUGAIT
Joëlle PICARD
Nadine LAKOTA

Commission information et communication

Conseillers : Michèle COLMERAUER
Thierry MARTIN-DOUYAT
Ainsi que les présidents des Associations communales

Hors conseil : Martine BRETON
Mégane LAKOTA

Commission du cimetière

Conseillers : Alain GOUYARD
Michèle COLMERAUER
Raymond GUILLET

Hors conseil : Marcel SANCELME
Chantal LENOEL
Jean-Claude MELON
Raymond COURTINAT
Claude DUBOURGET

N°27 – INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le conseil municipal

Vu la Loi N°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu la Loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret N°2008-198 du 27 février 2008 portant majoration à compter du 1^{er} mars 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2008, désignant le Maire et les adjoints

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints.

Les personnes concernées quittent la salle lorsqu'elles sont concernées par la décision.

DÉLIBÈRE :

Article 1er. - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et du code général des collectivités territoriales :

- Maire : .17. %, soit à ce jour 636.01€/mois

Le Maire propose d'attribuer la même somme à chacun de ses adjoints, auxquels il délègue de réelles fonctions, soit

- Adjoint 2.2 % de l'indice 1015, soit à ce jour 82.30€/mois

Article 2. - Dit que cette décision est applicable dès le 22 mars 2008, prise de fonction de la municipalité.

Article 3. - Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 12/04/2001^e et du 15/04/2002.

Article 4. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux comptes 6531 et 6532 du budget communal.

N°28 – AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2007 – RECTIFICATION

Cette délibération annule et remplace celle N°13 du 03/03/2008

Au cours de sa séance du 3 mars dernier, le conseil municipal a décidé de l'affectation du résultat 2007.

Toutefois, les sommes des résultats reportés de l'année antérieure sont erronées, en effet les reports provenant de l'excédent de l'Association foncière sont de 250.71€ en fonctionnement et de 0.01€ en investissement au lieu de 250.72€ en fonctionnement comme indiqué. M. le Maire propose de prendre note de cette rectification et de revoter l'affectation du résultat 2007 corrigé :

N°28- AFFECTATION DU RESULTAT 2007

I FONCTIONNEMENT

1 Résultat reporté (42 581.60 + l'AF/250.71).....	42 832.31
Recettes	394 391.11
Dépenses	348 026.69
2 Résultat de l'exercice.....	46 364.42
3 Situation nette au 31/12/2007	89 196.73

II INVESTISSEMENT

4 Résultat reporté, déficit (14 142.90 + l'AF/+0.01)	-14 142.89
Dépenses	164 491.55
Recettes	156 486.32
5 Résultat de l'exercice, déficit.....	-8 005.23
6 Situation nette au 31/12/2007, déficit	-22 148.12
7 Restes à réaliser - Dépenses	313 900.00
8 Restes à réaliser - Recettes	248.700.00
9 Solde des restes à réaliser,	- 65 200.00
10 Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser, déficit.....	-87 348.12

III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (ligne 3)

réalisé par l'émission d'un titre au compte 1068

11 Obligatoire : Pour le montant du déficit constaté..... **87 348.12**

ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3

12 Facultative : Affectation à la section d'investissement au -delà du déficit, ligne 10

dans la limite de l'excédent de fonctionnement

Subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11

13 Total du titre au compte 1068 (lignes 11 et 12)..... **87 348.12**

14 Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 **1 848.61**

du budget de l'exercice 2008

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement de Bourg –

M. le Maire et M. Alain Gouyard se sont rendus sur place, les travaux avancent comme prévu dans les délais.

Les lampadaires sont posés, les bordures de trottoirs également sur le coté droit du CD66 en entrant dans le bourg, l'autre face est en cour. Le caniveau est posé sur la place les bordures restent à installer dans le fond.

L'emplacement d'un passage piéton a été déplacé au niveau du N°24.

L'attention est attirée sur l'installation de prises électriques à des emplacements utilisés pour des manifestations, Places des Clodis et du Souvenir.

La plantation d'une haie est prévue en bordure de trottoir, coté du parc du château entre le chemin du cimetière et celui des Nérêts, les conseillers s'interrogent sur l'opportunité de ce projet et après en avoir délibéré décident de ne pas donner suite ; des solutions de remplacement seront étudiées ultérieurement.

Réseau France Télécom, on signale que des fils sont détachés de leurs support Route de la Sentine, au niveau des propriétés Voiret et Ruffin.

Assurance, M. le Maire propose de contracter une assurance à ses frais couvrant, sa responsabilité ainsi que celle de chaque conseiller municipal.

Permanences :

Robert Pinfort, maire tiendra une permanence les mercredis matin

Jacques Bonnet, 1^{er} adjoint au maire, tiendra une permanence les samedis de 10 à 12 heures.

Monsieur Guillet propose de tenir une permanence une fois demande la mise à disposition d'une salle, ce qui lui est accordé.

La prochaine réunion de conseil se tiendra exceptionnellement le samedi 12 avril 2008 à 10 heures pour le vote des budgets.

Fin de séance

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.